OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

DEMANDE DE CARTE D'INVALIDITE



Service départemental

de

(Art. L 320 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre)

ue	
ETAT CIVIL DU DEMANDEUR Photographie	
NOM et prénoms :	
Date et lieu de naissance :	A agrafer après avoir
Domicile :	inscrit son nom au verso
Profession actuelle	
OBJET DE LA	DEMANDE (1)
ATTRIBUTION DE LA CARTE (2)	RENOUVELLEMENT DE LA CARTE (2)
A simple barre bleue (pensionnés de 25 à 45 %)	A simple barre bleue
·	A simple barre rouge
A simple barre rouge	A double barre rouge
A double barre rouge	¬
(pensionnés à 85 % et plus, dont les infirmités pensionnées justifient, selon la Commission médicale, la présence d'un accompagnateur pour	A double barre bleue
les déplacements)	Avec station debout pénible
A double barre bleue	Sans station debout pénible
(pensionnés bénéficiaires de l'article L. 18 – Assistance permanente d'une tierce personne)	Valable jusqu'au :
Station debout pénible	1
(mention susceptible d'être portée sur toute carte, sous réserve d'appréciation par la Commission médicale)	Délivrée le :Par le service départemental
a appreciation par ta Commission medicate)	de :
DECLARATION	SUR L'HONNEUR
Je soussigné, déclare sur l'honneur que je n'ai à ce jour formulé aucune demande, en vue d'obtenir la délivrance d'une carte d'invalidité.	Je soussigné, déclare sur l'honneur que je n'ai à ce jour formulé aucune demande, en vue d'obtenir le renouvellement de ma carte d'invalidité.
AleSignature	AleSignature
	7 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, ental de l'ONAC. Le service départemental de l'ONAC est le seul ation d'un fichier informatisé.
(1) voir en page 4 la liste des pièces à joindre à l'appui de la c (2) porter une croix en face de la carte dont est demandée l'at	

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION AVIS MEDICAL Mention STATION DEBOUT PENIBLE Octroi de la CARTE à DOUBLE BARRE ROUGE **OUI** NON \square OUI NON \square Observations du Médecin: Observations du Médecin : DECISISON DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE l'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE Carte d'invalidité attribuée le : _______N° _____ allant du _____au ____ Pour une période de Mention station debout pénible Catégorie du demandeur : Carte expédiée le : _____ A le Cachet et signature Pièces à joindre à l'appui de la demande Une pièce attestant de la qualité de pensionné (fiche descriptive des infirmités, intercalaire de décision de concession primitive, constat provisoire des droits à pension proposant la reconnaissance d'un droit à une indemnisation, pour les pensions récentes ou les aggravations ou, à défaut, certificat modèle 15 datant de moins de trois mois); Une photographie d'identité, à agrafer dans le rectangle prévu à cette fin. Les pensionnés demandant la carte à double barre rouge ou l'apposition de la mention « station debout pénible » joindront, de

Le présent dossier sera adressé au Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre du

surcroît, un certificat médical motivé concluant à l'attribution de cette carte ou mention.

département de résidence du demandeur.